



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

FICHE D'INFORMATION :

Programme d'orientation des députés

L'Administration de la Chambre des communes a mis en place le Programme d'orientation des députés afin que tous les nouveaux députés reçoivent les renseignements sur l'administration et la procédure dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions de parlementaire.

Aperçu du programme

- On assigne aux députés un **agent de liaison de l'Administration de la Chambre** qui les guide tout le long de leur orientation.
- Les députés sont invités à consulter *Source*, un **portail Web** conçu pour leur fournir un endroit où l'information est facilement accessible en temps opportun. *Source* est accessible sur les appareils mobiles et divers dispositifs. Axé sur les tâches, le portail traite des étapes les plus importantes que doivent suivre les nouveaux députés. Une [vidéo](#) d'orientation est aussi disponible.
- Un **Centre d'orientation des députés** est établi pour accueillir les députés lors de leur première visite à Ottawa.
- On invite les députés à participer à quatre **réunions avec des spécialistes de l'Administration de la Chambre**, notamment de Paie et avantages sociaux, des Services des finances, des Services de l'information et du Bureau du légiste et conseiller parlementaire.
- Les députés sont invités à assister à deux séances d'orientation – l'une qui porte sur des questions administratives et l'autre sur des questions procédurales.
- Les députés et leur personnel sont invités à assister à une **foire des services** pour apprendre la façon dont les nombreux services offerts par l'Administration de la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement, le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada aident les députés à atteindre leurs objectifs liés aux affaires parlementaires.

Agents de liaison

On assigne aux députés un agent de liaison qui leur offre un service personnalisé tout le long de leur orientation.

Les agents de liaison sont des employés chevronnés de l'Administration de la Chambre des communes. Leur principale responsabilité consiste à guider les députés pendant leur orientation à l'égard des

aspects administratifs et procéduraux de leurs fonctions parlementaires.

Centre d'orientation des députés

Au Centre d'orientation des députés, situé à l'intérieur de la Cité parlementaire, on offre aux nouveaux députés de l'aide et des bureaux temporaires jusqu'à ce que les bureaux officiels soient attribués.

Services :

1. Bureaux temporaires dotés d'un ordinateur, d'un téléphone, d'un télécopieur, d'une imprimante et d'un photocopieur;
2. Services postaux et boîte aux lettres temporaire;
3. Carte d'identité.

Des agents de liaison ainsi que des représentants de Paie et avantages sociaux, des Services des finances, du Bureau du légiste et conseiller parlementaire et du Centre de services des technologies de l'information sont sur place pour offrir de l'aide et de l'information.

Séances d'orientation

Séance d'orientation administrative

La séance d'orientation administrative pour les nouveaux députés se tiendra le 5 novembre 2015.

Cette séance fournit des renseignements sur les obligations financières et juridiques d'un nouveau député, les défis que présente l'établissement des bureaux d'Ottawa et de circonscription, et sur l'incidence du travail d'un député sur la vie personnelle et familiale.

Le discours d'ouverture sera prononcé par le greffier par intérim de la Chambre des communes et sera suivi de diverses présentations portant sur la responsabilisation des députés et leurs responsabilités en matière de gestion.

Un groupe de députés chevronnés offriront ensuite leurs propres conseils pratiques pour aider les députés à entreprendre leur nouveau rôle.

Séance d'orientation procédurale

La séance d'orientation aura lieu peu de temps avant la reprise des travaux parlementaires.

Cette séance a pour but d'aider les députés à se préparer en vue d'assumer leurs responsabilités à la Chambre des communes et dans les comités.

Le greffier par intérim de la Chambre des communes offrira aux députés un aperçu des activités qui se dérouleront pendant les premiers jours de séance de la Chambre, et il expliquera les règles concernant le protocole et le décorum en Chambre.

Des groupes de députés chevronnés offriront des conseils sur la façon dont les nouveaux députés peuvent optimiser leur efficacité en Chambre et dans les comités.

Autres renseignements relatifs à l'orientation

Le Programme d'orientation des députés de l'Administration de la Chambre est un complément à la formation et au soutien offerts aux nouveaux députés par leur parti politique (pour ceux qui sont affiliés à un parti).

Soutien pour les députés non réélus

L'Administration de la Chambre des communes a aussi mis en place un programme de transition pour soutenir les députés non candidats à la réélection ainsi que les députés non réélus.

Pour plus de renseignements

Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre des communes
613-995-7882 / heather.bradley@parl.gc.ca